

Communiqué à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec

Avis de vigilance – influenza aviaire

État de la situation

Pas de zone de contrôle pour le cas de basse-cour à Cookshire-Eaton

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a confirmé aujourd'hui qu'il n'y aura pas de zone de contrôle primaire (ZCP) autour du cas d'influenza aviaire déclaré hier dans un petit élevage de basse-cour dans la région de Cookshire-Eaton en Estrie.

Résultat négatif pour le cas suspect dans un troupeau commercial

L'ACIA vient aussi d'informer l'EQCMA que les résultats d'analyses en laboratoire sont négatifs pour le troupeau de volailles commercial contingenté situé dans la région de Saint-Paul-d'Abbotsford en Montérégie qui a été déclaré suspect hier.

L'EQCMA retire donc immédiatement la zone à risque préliminaire qu'elle a émise hier, mais profite de l'occasion pour en appeler à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole à la vigilance et l'application d'une biosécurité rigoureuse en cette période de migration.

Tous les protocoles de biosécurité peuvent être consultés sur le site internet de l'EQCMA au [lien suivant](#).



Voici le bilan à jour des zones de contrôle autour des cas d'influenza aviaire au Québec :

Identification des cas	Date de confirmation par l'ACIA	Lieu	Type de volaille	Zone de contrôle primaire (ZCP)
IP52	3 janvier 2024	Saint-André-Avellin	Commercial	ACIA-ZCP-229 Révoquée 7 février
IP53	9 février 2024	L'Avenir	Commercial	ACIA-ZCP-233 Révoquée 19 mars
IP54	10 avril 2024	Cookshire-Eaton	Basse-cour	Aucune
négatif	10 avril 2024	Saint-Paul-d'Abbotsford	Commercial	

Pour vous tenir à jour sur les annonces officielles de l'ACIA sur les cas d'influenza aviaire au Canada, veuillez consulter le site internet au [lien suivant](#).